



Adjoindre mon nom à celui de notre fille.

Par **julie**, le **10/03/2009** à **20:47**

J'ai une petite fille née le 14 juillet 2006 qui porte aujourd'hui le nom de son pere.
Nous sommes séparés depuis 1 an et j'en ai la garde.
Mais le faite que moi et elle ne portons pas le même nom est un handicap pour les papiers et les communications.
Son père est d'accord pour adjoindre mon nom derrière le sien, mais selon l'employé d'état civil, ce n'est pas possible...
Je ne comprend pas, pourquoi refuser cela, d'abord parce qu'on a le choix à la naissance...ce choix serait irrévocable?? la situation familiale n'aurais pas le droit de changer?? je ne comprend pas c'est important pour la petite et pour moi.
Est ce que quelqu'un à déjà eu connaissance de ce cas de figure, sinon quelqu'un peut-il m'indiquer les articles de lois relatifs à cela car je cherche depuis plus d'une heure sur internet et ne comprends rien à tout cela...